

**Association de Défense des Usagers du Service Public
de l'eau potable et de l'assainissement dans l'Embrunais**

adresse mail : aduea@laposte.net

site internet : aduea-assainissement.fr

Association de la Loi du 1^{er} juillet 1901 et de son décret d'application du 16 août 1901
Sièges Social et Administratif : c% D. Seymat - Résidence Le Clos du Moulin - 05200 Embrun

Embrun, le 02 novembre 2022



Mme la Présidente de la
Communauté de Communes de Serre-Ponçon
rue de l'Observatoire
05200 Embrun

Objet :
Réunion publique à Embrun, organisée par la CCSP,
sur le *bilan financier et politique des 12 ans du contrat de concession*

Madame la Présidente

Au cours du printemps 2022 la CCSP a organisé et animé une série de réunions publiques portant sur différents sujets en rapport avec ses compétences et les axes de développement qu'elle entendait privilégier pour mieux préparer l'avenir du territoire.

Lors de celles organisées à Puy Sanières, Baratier, Crots, Châteauroux, Embrun, des participants ont relevé le peu de place accordée au *contrat de concession* concernant *l'assainissement collectif dans l'Embrunais*.

Vous l'avez reconnu et vous avez alors promis, publiquement, que la CCSP organiserait une **réunion publique à Embrun**, à l'automne, pour traiter uniquement ce sujet, dans le cadre d'un débat exhaustif et contradictoire.

Nous l'avons noté pour ne pas l'oublier et le cas échéant, vous le rappeler, ce que nous faisons à présent. Et ce d'autant plus volontiers que c'est un sujet qui mobilise l'attention de notre association depuis deux ans déjà et plus particulièrement le *bilan financier et politique* des 12 premières années de ce contrat de concession.

Bilans qui nous ont amené à nous intéresser :

A l'**Audit au contrat**, aux conclusions de celui-ci et au résultat des négociations qu'il a suscité.

A l'extraordinaire, autant qu'insupportable, coût pour les usagers, du **financement du remboursement** à Veolia. Charge qu'ils supportent à hauteur de 75% et qui leur a coûté déjà 7,1 M€.

Au **verrouillage juridique** du contrat en faveur du concessionnaire, limitant le pouvoir de décision des élus concernant la révision, la résiliation ou la résolution du contrat.

Et au **devenir de l'actuelle station d'épuration** des eaux usées de la Clapière - coût, financement et réalisation de sa mise aux normes - qui interviendra nécessairement bien avant la fin du contrat de concession alors que les usagers auront à verser au concessionnaire, tous les ans, jusqu'en 2039, environ 920.000 € pour lui rembourser son financement des 29 programmes de travaux concessifs réalisés à partir de 2010.

Les conclusions des futurs *Schémas Directeurs d'Assainissement* dans l'Embrunais aboutiront sans doute à l'engagement de réalisations dont les usagers embrunais auront à prendre en charge une part non négligeable de leur financement, alors même qu'ils ont déjà, jusqu'en 2039, à payer les 920.000 € annuels environ cités plus haut !

Nous espérons que ce courrier mérite de votre part autant d'attention que celle que nous portons aux sujets dont il y est question et que vous nous tiendrez au courant de votre décision d'organiser, ou pas, cette réunion publique.

Joindre les actes aux paroles ne peut que contribuer à valoriser et honorer les promesses et les actions des élus. Voilà pourquoi nous concluons ce courrier en reproduisant ce que vous écriviez dans l'édito du n° 4 du *Bulletin d'Information de la CCSP* :

« C'est dans la concertation en sortant des positions dogmatiques et idéologiques, que nous construirons un avenir plein de promesses. »

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, madame la Présidente de la CCSP, nos meilleures salutations.

Pour le Conseil d'Administration